

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION PLAN DIRECTEUR DES RIVES DU LAC DE NEUCHATEL

Nom de la commune / association / groupe d'intérêt:

CAHIER 1 et PLAN DE SYNTHÈSE (documents liants)

1. Nature, paysage et patrimoine: êtes-vous d'accord avec les objectifs, lignes d'action et mesures proposés (p. X)

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	X	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

NAT A1 : Dans l'ensemble, les Verts estiment que le rapport est trop laxiste envers les propriétaires existants tels que Préfargier, les piscines du Nid-du-Crô, etc.

Le droit de marchepied et de passage le long des rives doit être appliqué dans toutes les situations sans interruption, y compris sur les propriétés privées telles que les chalets par exemple.

Dans ce but, l'accessibilité au public et la préservation du caractère naturel des rives doivent être améliorées à chaque fois que l'occasion se présente : changement de concession, de propriétaire ou de règlement.

Le terme "consolidation" n'est pas approprié.

Les rives du lac doivent pouvoir bénéficier du même titre de protection que les crêtes.

2. Urbanisation et tourisme: êtes-vous d'accord avec les objectifs, lignes d'action et mesures proposés (p. X)

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	X	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

URBA A, B et C : Développement économique et touristique.

Les rives doivent rester naturelles et accessibles à la population. C'est pourquoi les Verts demandent que tout projet d'envergure soit construit au moins à 50 mètres des rives, afin de laisser un accès confortable et convivial à tous les usagers, surtout en zone urbaine.

Il n'est pas acceptable que toutes les rives de la ville de Neuchâtel soient classées comme secteur de développement prioritaire (**URBA A1**).

3. Mobilité douce et naviagtion: êtes-vous d'accord avec les objectifs, lignes d'action et mesures proposés (p. X)

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	X	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Contrairement à ce qui est indiqué en page 15, à savoir «excellente desserte piétonne et cyclable», l'accessibilité des rives du lac de Neuchâtel est actuellement mauvaise sur le territoire cantonal. En effet, les Verts considèrent que les critères d'une bonne accessibilité aux rives par les piétons et les cyclistes ne sont pas remplis.

MOB A : Les Verts demandent une optimisation du tracé continu et de la qualité du sentier du bord du lac.

MOB C : Les Verts demandent une amélioration et une mise en valeur du réseau cyclable longeant le bord du lac, permettant ainsi une circulation sans obstacle à moins de 50 mètres des rives. De plus, pour que la desserte piétonnière puisse être qualifiée d'excellente, il faudrait que les rives soient accessibles en continu par les piétons, ce qui n'est pas le cas actuellement. Enfin, les Verts souhaitent relever l'importance des accès transversaux.

MOB D3 : Les Verts soutiennent la restriction des mouillages au large.

MOB D4 : Les Verts soutiennent le développement de l'offre de la LNM.

4. Plan de synthèse: êtes-vous d'accord avec les éléments représentés sur le plan de synthèse

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	X	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Pas de commentaire.

CAHIER 2 (document à valeur de recommandation)

5. Fiches par secteur: êtes-vous d'accord avec les recommandations formulées pour le(s) secteur(s) qui vous concerne(nt)?

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	X	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Fiche sectorielle 4

MOB A1 : Les Verts demandent un chemin piétonnier continu au bord du lac.

Fiches sectorielles 4 et 5

Les Verts demandent une piste cyclable sans dénivelé au niveau du la centre le port de Bevaix et Gorgier.

Fiches sectorielles 12 et 13

URB C2.1 et **URB C3.1** : Pour tout (nouveau) projet de construction, les Verts demandent le respect de la proportionnalité, tout en améliorant l'accessibilité au public, ainsi qu'à la mobilité douce (distance à moins de 50 mètres du lac).

Fiche sectorielle 14

URB A1.2 : Les Verts s'opposent à la pérennisation de l'hôtel Palafitte. Pour tout (nouveau) projet de construction, les Verts demandent le respect de la proportionnalité, tout en améliorant l'accessibilité au public, ainsi qu'à la mobilité douce (distance à moins de 50 mètres du lac).

MOB A1.1 : Les Verts saluent l'accès au bord du lac situé aux Saars-Monruz. Par contre, l'accès devant l'hôtel Palafitte doit être amélioré, ainsi que la signalisation. De même, les cyclistes doivent pouvoir passer dans le secteur de l'hôtel Palafitte.

Fiche sectorielle 15

URB A1.1 : Pour tout (nouveau) projet de construction, les Verts demandent le respect de la proportionnalité, tout en améliorant l'accessibilité au public, ainsi qu'à la mobilité douce (distance à moins de 50 mètres du lac).

MOB A1.1 : Les Verts soutiennent cette amélioration.

MOB C1 : Les Verts approuvent cette amélioration. Le secteur de la rue de la Musinière doit être sécurisé (au moins la bande cyclable), car le trafic y est important (bus, camions de livraison).

Fiche sectorielle 16

MOB A1.1 : Les Verts estiment que l'exception de Préfargier n'a plus raison d'être.

THEMATIQUES SPECIFIQUES

6. Inventaire et pré-étude sur la capacité des ports: ce document traite-t-il selon vous correctement de la thématique et avez-vous des remarques à formuler sur celui-ci ?

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	3	4	5	6	7	X	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Les Verts acceptent le principe « 1. Optimisation de la réglementation des ports existants --> 2. Opportunité de création de ports à sec --> 3. Opportunité d'agrandir les ports existants », mais restent très dubitatifs sur le besoin d'agrandir les ports existants. La limitation des places pour les très grands bateaux seraient une bonne alternative.

7. Méthodologie de détermination de l'espace réservé aux eaux: avez-vous des remarques sur la proposition d'espace réservé aux eaux tels que déterminé dans le PDRives?

Sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord), merci de positionner le curseur **x**

1	2	3	4	5	6	7	8	X	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Pas de remarque.

8. Avez-vous des projets particuliers sur les rives du lac ?

Initiative législative cantonale « Rives pour toutes et tous ! »

Les électrices et électeurs soussigné-e-s, faisant application des articles 98 et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative que les rives et les grèves des lacs du canton de Neuchâtel soient accessibles, de manière continue, pour toutes et tous. Le droit de passage pour les promeneurs/ses et le droit de marche-pied sont garantis.

Plus d'informations : <http://www.verts-ne.ch/?a=328,331>

9. Autres remarques et suggestions

Merci de votre contribution !

La réponse est à adresser au Service de l'aménagement du territoire - Tivoli 5 - 2000 Neuchâtel **d'ici le 20 mai 2016**
Adresse courriel: Service.AmenagementTerritoire@ne.ch: Objet: "Consultation Rives du Lac de Neuchâtel"